



## NOTRE ÉQUIPE AU CŒUR DE VOS MÉTIERS

### Édito

#### On the Road\*...

Chaque jour, comme des millions d'autres personnes, vous utilisez peut-être un véhicule à des fins professionnelles ou pour vous rendre sur votre lieu de travail.

**63 % des français prennent une voiture, de leur domicile à leur travail, alors que seulement 18 % utilisent les transports en commun.** Chaque région a ses habitudes ; en Île de France 47 % des salariés actifs empruntent les transports en commun. En Poitou-Charentes 80 % privilégient leur automobile, en PACA, le vélo arrive « en tête de peloton »\*\* !

**Le temps de trajet moyen national est de 26 mn.** Plus le temps de trajet est long et plus les transports en commun ou le covoiturage sont favorisés.

**Les véhicules utilitaires légers composent l'essentiel du parc automobile professionnel.** Ils parcourent quatre fois plus de kilomètres que les utilitaires lourds. Certaines professions utilisent couramment les deux-roues qui exposent leurs conducteurs, en cas d'accident, à des dommages corporels sévères.

**Les français restent attachés à leur trajet en voiture. Ce choix se fait-il dans de bonnes conditions ?**

La route est la première cause de décès au travail avec environ 20 % des accidents mortels\*\*\*. La fatigue au volant, la prise de toxiques, l'utilisation du téléphone portable, les conditions climatiques... sont autant de facteurs de risques susceptibles de causer un accident sur la route. Notre mission est de vous prévenir sur les risques routiers. Identifier ensemble les trajets de vos salariés, les véhicules utilisés, les rythmes de travail, les risques en milieu urbain... Vous former sur les bonnes postures pour éviter les troubles musculosquelettiques inhérents à la conduite... Nous établirons un « carnet de route » qui vous permettra l'élaboration d'un projet pérenne pour vous et vos salariés.

**La sécurité aux abords d'un véhicule est l'affaire de tous, gardons le cap ensemble !**

Dr Bossy et M. Tron Lozai

### NOTRE ACCOMPAGNEMENT RISQUE ROUTIER

Notre équipe pluridisciplinaire va déployer ses actions de prévention.

- Réaliser un **DIAGNOSTIC COMPLET SUR 3 AXES** : organisation des déplacements, flotte véhicules, communication et comportements.
- Vous **ACCOMPAGNER DANS VOTRE DÉMARCHE DE PRÉVENTION** du RISQUE ROUTIER.
- Vous accueillir lors de nos **ATELIERS THÉMATIQUES RISQUE ROUTIER** dans nos centres.

### COMMENT NOUS CONTACTER ?

Votre Médecin du travail est votre interlocuteur privilégié.

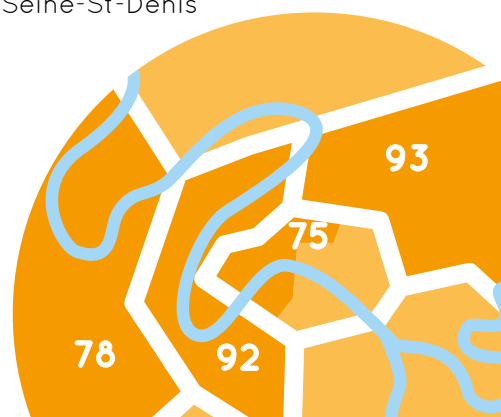
Si vous êtes intéressé par cette démarche, vous pouvez le contacter ou contacter un membre de son équipe qui lui transmettra l'information pour prendre en charge votre demande.

### Notre zone d'intervention

**Paris - 7<sup>e</sup> - 8<sup>e</sup> - 15<sup>e</sup> - 16<sup>e</sup> - 17<sup>e</sup>**  
**78** - Yvelines  
**92** - Hauts-de-Seine  
**93** - Seine-St-Denis



\* sur la route  
\*\*resources.grouperandstad juillet 2015  
\*\*\*source CNAM février 2016



## LE RISQUE ROUTIER EN ENTREPRISE

Le Risque Routier est la première cause d'accident mortel au travail. Par sa fréquence et sa gravité, le risque routier représente des enjeux humains, sociaux et économiques considérables pour les entreprises.

Les enjeux sont aussi légaux. La loi peut faire reconnaître l'employeur comme responsable de la totalité ou d'une partie d'un événement dont le salarié/conducteur est l'acteur.

Le risque routier encouru est un risque professionnel qui doit bénéficier d'une attention particulière.

Horizon Santé Travail a pour objectif de vous accompagner dans cette démarche de prévention en réalisant

- 1 un diagnostic complet de la prise en compte du risque routier dans votre entreprise, et
- 2 en vous proposant des pistes d'amélioration.
- 3 Nous sommes aussi à votre disposition pour réaliser des démarches de sensibilisations en entreprise.

QUAND JE METS  
LE CONTACT, J'OUBLIE  
MES CONTACTS

## SUR LA ROUTE DU BOULOT, JE PENSE UN PEU AU BOULOT ET BEAUCOUP À LA ROUTE

### QUELLES SONT LES ENTREPRISES CONCERNÉES ?

Toutes les entreprises concernées par le Risque Routier dans le cadre de leur activité (risque mission).

## LA PRÉVENTION EST-ELLE RENTABLE ?

A la sortie de la semaine du développement durable où nous sommes invités à « entreprendre sans détruire » (Emmanuel Druon POCHECO), « éviter l'altération de la santé du fait du travail » est un objectif partagé. Mais si on conçoit que la santé est un coût, la prévention des accidents est-elle rentable ?

Chaque année, des millions de journées accidents du travail sont dues à des chutes de hauteur ou plain-pied (35 %), de la manutention, ...

Quatre fois sur cinq, un euro dépensé dans l'identification des risques, la sensibilisation aux bonnes pratiques, l'amélioration du travail aurait coûté moins cher que dans l'accident.

L'investissement PRÉVENTION doit être mis en balance de trois familles de coûts accidents du travail /maladie professionnelle pour l'entreprise.

- 1 Les coûts performance correspondant aux conséquences sur l'activité : Ralentissement, Arrêts, Erreurs qualité, perte matières ou d'informations, risques process ou outils de travail, Taux AT/MP\* sur la masse salariale...
- 2 Les coûts sur le collectif de travail : Absentéisme avec remplacement ou impacts /surcharge sur les collègues, détérioration de l'ambiance ou climat social
- 3 Les coûts image de l'entreprise : Insatisfaction clients, intervention parfois des médias lors d'accidents du travail, notoriété

De manière plus large, prendre soin de la santé, c'est donner un signe fort de la reconnaissance portée au travail des salariés et à la performance de l'activité.

A vos côtés, le Médecin du travail et les équipes pluridisciplinaires vous proposent un parcours prévention pluriannuel, à petits pas, à la manière des gains éco conduite.

- |   |   |                               |   |  |                  |
|---|---|-------------------------------|---|--|------------------|
| 1 | Par rapport à une conduite nerveuse, l'éco-conduite permet de consommer : | A Jusqu'à - 20 % de carburant | 2 | Avec une conduite apaisée, il est possible de réduire le risque accident : | A de 2 % à 5 %   |
|   |   | B Jusqu'à - 40 % de carburant |   |  | B de 5 % à 10 %  |
|   |   |                               |   |  | C de 10 % à 15 % |

\* Taux AT/MP : Taux d'accidents du Travail / Maladie Professionnelle propre à l'activité de l'entreprise, sur l'ensemble des salaires et fonction de sa sinistralité  
Question 1 : réponse B - Question 2 : réponse C.



**CROMOLOGY**

Tous les ans, l'entreprise Cromology organise une **journée Prévention** pour les salariés de son siège.

À leur demande, et à la demande de leur Médecin du Travail, une équipe composée d'une infirmière en santé

travail et d'une conseillère en prévention a réalisé une action de sensibilisation sur le thème du Risque Routier.

L'entreprise nous a proposé un cadre d'intervention, nous l'avons respecté et avons adapté notre sensibilisation en fonction de ce format. Nous avons ajusté le contenu en concertation avec le Médecin du travail.



## PETITE SOMNOLENCE, GROSSES CONSÉQUENCES

Nous avons réalisé **8 sessions de sensibilisation** sur la journée. Le nombre de participants était en moyenne de 20 salariés, soit **160 salariés** au total sur la journée.

Les participants ont échangé sur **l'organisation des déplacements**, les **règles de sécurité**, le respect **du code de la route**, **un point sur l'alcool**, **les drogues** et **les médicaments**, et nous avons parlé de la somnolence avec la réalisation du questionnaire d'Epwtoth.

Le travail effectué pour cette journée, pourra être déployé sur d'autres entreprises sur 3 axes possibles : organisation des déplacements, flotte véhicules, communication et comportements



## QUELQUES CHIFFRES\*

### Données nationales :

- **12,4 %** des accidents liés au travail,
- **15,8 %** des incapacités partielles permanentes (accidents générant un handicap),
- **Presque 40 %** des accidents mortels liés au travail.

### Données régionales Île-de-France :

- La région centralise à elle seule **30 % des accidents de trajet**, le nombre d'accidents de trajet est en augmentation constante depuis 2005.
- Plus de **1 600 000 journées indemnisées**.
- Un coût total et direct pour les entreprises de plus de **200 millions d'euros** (à noter que le coût indirect supporté par les entreprises représente 3 à 5 fois ce coût direct).
- Pour un accident lié à un déplacement la durée moyenne d'arrêt de travail est de **2 mois**.

\*chiffres 2009 CRAMIF)

## LE SAVIEZ-VOUS ?

- **Le risque routier doit figurer dans le document unique d'évaluation des risques professionnels ( DUERP).**

## ESPACE QUIZZ

Connaissez-vous la différence entre le risque routier trajet et le risque routier mission ?

On distingue deux types d'accidents :  
 ● **Accident de trajet** = trajet domicile/travail  
 ● **Accident mission** = trajet dans le cadre de l'activité de travail.  
 En mission, régulière ou occasionnelle, la conduite est un acte de travail qu'elle soit avec un véhicule d'entreprise ou personnel.

Quels peuvent être les facteurs favorisant une baisse de vigilance ?

Alimentation, manque ou mauvais sommeil, chronobiologie, stress, médicaments/ alcool, détournement de l'attention, monotone du trajet, manque de pause....

Par combien est multiplié le risque d'accident lors de l'utilisation du téléphone portable au volant ?

Téléphoner en conduisant détourne obligatoirement l'attention, « kit mains-libres » ou pas. L'usage du téléphone portable au volant multiplie par 3 le risque d'accident

# AFFICHAGE OBLIGATOIRE DES INFORMATIONS DANS L'ENTREPRISE

L'affichage réglementaire des informations varie selon la taille de l'entreprise.

Quelle que soit la taille de l'entreprise :

- Accord collectif de travail.
- Coordonnées de l'Inspecteur du travail.
- **Coordonnées du médecin du travail.**
- **Document Unique, lieu et mode de consultation. (Nouveau décret n°2008-1347, d'informer le salarié...)**
- Horaires collectifs de travail.
- Intitulé de la convention collective.
- **Numéros des services de secours, d'urgences, Pompiers, SAMU...**
- Ordre de départ en congés.
- Repos hebdomadaires lorsque le repos est donné un autre jour que le dimanche.
- Textes et affichettes concernant l'Interdiction de fumer.
- Textes concernant la lutte contre les discriminations.
- **Textes concernant la prévention du harcèlement sexuel ou moral.**
- Textes concernant l'égalité de rémunération entre les Hommes et les Femmes.

Dans les entreprises de 20 salariés et plus, ajouter :

- le Règlement intérieur.

Dans les entreprises de plus de 50 salariés ou les entreprises dans lesquelles sont utilisées des matières inflammables, il convient d'ajouter :

- **Consigne incendie.**
- **Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) noms et postes de travail.**

À ajouter selon le cas :

- Chambre d'allaitement dans les entreprises occupant plus de 100 femmes de plus de 15 ans.
- Élections des représentants du personnel (tous les 4 ans) entreprises de plus de 11 salariés.
- Participation aux résultats.
- Priorité de réembauche après un licenciement économique.

Où positionner les affichages obligatoires ?

- Dans les lieux d'embauche, les salles de repos, le tableau d'affichage...

## PLANNING DES PETITS-DÉJEUNERS D'INFORMATION 2016

### Maîtriser les Troubles Musculo-Squelettiques

Jeudi 9 juin - Nanterre  
Mardi 4 octobre - Asnières  
Jeudi 24 novembre - Nanterre

### Élaborer son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels DUERP

Mardi 7 juin - Asnières  
Jeudi 29 septembre - Nanterre  
Mardi 6 décembre - Asnières

### Les effets du bruit au travail Démarches de prévention

Mardi 31 mai - Asnières  
Mardi 22 novembre - Asnières

9H À 11H  
petits-déjeuners  
ATELIERS  
GRATUITS

### Sensibilisation autour des Risques Psycho-Sociaux (RPS)

Jeudi 30 juin - Levallois  
Mardi 27 septembre - Asnières  
Mardi 18 octobre - Nanterre

### Intégrer les RPS dans son Document Unique

Mardi 14 juin - Asnières  
Mardi 29 novembre - Asnières

### Le risque chimique

Jeudi 16 juin - Nanterre  
Jeudi 22 septembre - Asnières  
Jeudi 17 novembre - Nanterre

### Secteurs des soins

Jeudi 16 juin - Levallois

Inscription obligatoire à l'adresse [inscription@horizonsantetravail.fr](mailto:inscription@horizonsantetravail.fr), sous réserve de disponibilité.



- **Asnières : 1 rue Pierre Curie**
- **Levallois-Perret : 106 rue rivay**
- **Nanterre : 17 avenue du Maréchal Joffre**

